

**COMMUNE DE BOURLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 3 JUIN 2014**

**PRESENTS : MM. BOYER – MASSON – LAUDE – COQUART – BRUEZ – CARPENTIER - LECHAPTOIS  
Mmes CATTIAUX – CACHEUX- LAGEAT – DIETRE – MERESSE – MANGO**

**ABSENTS EXCUSES : Mr LEROUGE – Mme BRUNELLE**

**ABSENT : Mr MASSON**

A l'ouverture de la séance, le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

Ce compte-rendu est approuvé par les membres.

**1°) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : validation du projet à présenter suite à la réunion de la Commission des Ecoles :**

Le Maire rappelle à l'Assemblée sur le projet relatif à l'organisation du temps scolaire doit être présenté au Directeur d'Académie au plus tard le 6 juin 2014.

Il précise que la Commission de la Vie Scolaire s'est réunie le 15 mai 2014 en présence des enseignantes de l'école Victor Hugo et des parents délégués afin d'établir ce document.

Après concertation, le projet d'organisation de la semaine de travail suivant a été réalisé :

Lundi :

- \* de 9 heures à 12 heures : classe
- \* de 13 heures 30 à 16 heures 30 : classe

Mardi :

- \* de 9 heures à 12 heures : classe
- \* de 13 heures 30 à 15 heures : classe
- \* de 15 heures à 16 heures 30 : T.A.P

Jeudi :

- \* de 9 heures à 12 heures : classe
- \* de 13 heures 30 à 16 heures 30 : classe

Vendredi :

- \* de 9 heures à 12 heures : classe
- \* de 13 heures 30 à 15 heures : classe
- \* de 15 heures à 16 heures 30 : T.A.P

Samedi :

- \* de 9 heures à 12 heures : classe

Il indique que les enseignantes ont par ailleurs émis l'hypothèse de cumuler, une fois par trimestre, les 3 heures de TAP afin d'organiser une sortie avec les élèves : visite d'un musée, d'une exposition ...

Le Maire propose à l'Assemblée de valider ce projet.

Proposition acceptée à l'unanimité

Il précise que deux enseignantes sont volontaires pour effectuer des heures de TAP.

Il rappelle en outre que la commune peut bénéficier d'un fonds d'amorçage lequel s'élève à la somme de 90 euros par élève.

Il rappelle enfin que les activités périscolaires ne sont pas obligatoires et qu'une ATSEM peut intervenir dans le cadre des TAP.

### **2°) CREATION D'UNE COMMISSION DE RECRUTEMENT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un adjoint technique territorial a formulé une demande de mise en disponibilité pour la période allant du 5 juillet 2014 à la rentrée scolaire 2015.

Un recrutement doit donc être organisé

A ce titre il propose de créer une commission qui sera chargée d'examiner les demandes d'emploi et de lui en rendre compte.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Mmes Laurence CATTIAUX, Francine MANGO et Agnès LAGEAT sont nommées en qualité de membres titulaires et Mme Florence MERESSE en qualité de membre suppléant.

### **3°) CREATION D'UN PANNEAU D'INFORMATIONS MUNICIPALES (quartier Pomone / rue de la Gare)**

Le Maire propose à l'assemblée d'installer un panneau d'informations municipales rue de la Gare ainsi qu'à la salle polyvalente.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **4°) ACHAT ET INSTALLATION D'UN VIDEOPROJECTEUR :**

Afin de faciliter le déroulement des réunions du conseil municipal, le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition d'un vidéoprojecteur, d'un écran et d'un ordinateur portable.

Il indique être en possession de 3 devis pour des montants variant de 680 euros à 1300 euros

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **5°) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE :**

Mme Agnès LAGEAT, présidente, informe l'assemblée des propositions formulées par ladite commission :

- Fleurissement (fleurs permanentes) du chemin de Moeuvres face à la chapelle, d'une partie de la rue Victor Iacroy et de la rue des Huiches
- Pose d'une poubelle sur la place des Anciens Combattants au niveau du commerce de proximité et d'une poubelle à verre au niveau du Monument Canadien

- Rue du Marais : pose d'un banc et plantation d'arbustes permanents au niveau du tank
- Prévoir la coupe des peupliers rue de la gare à hauteur de l'avenir rural
- Prévoir l'élagage des arbres de la place de l'abbaye avant l'hiver
- Revoir la signalétique des chemins de randonnée (se rapprocher de la CCOM)
- Installation d'un totem localisant le commerce de proximité
- Installation de panneaux de signalisation

## **6°) QUESTIONS DIVERSES :**

- Fédération départementale de l'énergie : le Maire donne lecture d'un courrier de la fédération offrant à la commune la possibilité d'adhérer au groupement de commandes gaz naturel et propose à l'assemblée d'y adhérer.  
Proposition acceptée à l'unanimité.
- Opération Voisins Vigilants : le maire indique à l'assemblée que la signature du protocole aura lieu le 16 juin 2014 à 17 heures en présence du Colonel commandant de groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais ainsi que de Mr le Préfet ou de son représentant.
- Plan Local d'Urbanisme : Le Maire précise à l'assemblée sur dans le cadre de l'action intentée devant le Tribunal d'Administratif par Mr et Mme LELEU, la clôture de l'instruction est fixée au 10 juin 2014. Il précise par ailleurs d'un investisseur doit être contacté.
- Circulation avenue du Bois : le Maire indique à l'assemblée avoir été contacté par le Directeur du Collège et la Directrice de l'école Saint Joseph au sujet d'un problème de circulation et de stationnement aux heures de rentrées et de sorties des classes. Ce problème sera examiné durant les vacances d'été afin qu'une solution soit trouvée pour la rentrée de septembre 2014
- Incident école primaire : le Maire informe l'assemblée du comportement inapproprié du père d'une élève à l'encontre d'un enfant de l'école. Ce parent a en effet tenu des propos violents à l'intérieur même de la cour de l'école.
- Bande piétonnière rue de la gare : Plusieurs membres du conseil signalent à Mr le Maire le stationnement régulier de véhicules sur cette partie de trottoir à l'usage exclusif des piétons.
- Présence de containers permettant la collecte des déchets ménagers : Il est signalé à Mr le Maire la présence récurrente de ces containers sur certains trottoirs. La CCOM sera contactée et interviendra auprès des propriétaires concernés avec les personnes concernées afin de résoudre le problème